



Police Municipale
Avenue d'Albertas
13650 Meyrargues
Tel : 04.42.57.58.22
police@meyrargues.fr

Fait-le :

N° d'enregistrement :

DEROGATION DE TONNAGE

Cette demande doit être effectuée minimum 15 jours avant le début souhaité des travaux.
L'autorisation de voirie ne dispense pas des DICT nécessaires auprès des concessionnaires de réseaux.
Toute demande incomplète ne sera pas traitée, pour une aide technique demander au service de Police Municipale au : 04.42.57.58.22
Précaire et révoquant à tout instant sur ordre de la Police Municipale ou de la Gendarmerie

DEMANDEUR

Nom (ou raison sociale) :	
Adresse complète :	
Adresse e-mail :	Téléphone / Portable :

ENTREPRISE RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom (ou raison sociale) :	
Adresse complète :	
Responsable :	
Adresse e-mail :	Téléphone / Portable :

LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse des travaux :
Nature des travaux :
Itinéraire allé :
Itinéraire retour :

Les véhicules de l'entreprise :		
Immatriculés :		
Poids total en charge :		
Hauteurs :		
Largeur :		
Circuleront du :		
_____ / _____ / 2015 au _____ / _____ / 2015		

- Je m'engage, en outre, à procéder à la réfection de la ou des voies en cas de dégradations dues à ces transports.
- A assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée.
- A procéder au nettoyage régulier de la chaussée, pendant les travaux.

LU et APPROUVE

Police Municipale

Le demandeur